

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25.07.2024

Le 25 juillet 2024 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

### Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – Mme BAYART Marie-Françoise – M. LAPOSTOLLE Jérôme – M. GUNS Louis – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme BARTHELEMY Sabine – Mme BEAURAIN Annic – M. LECONTE Stéphane

### Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique  
M. LASSALLE Tony  
Mme PARIS Aline  
Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène donne procuration à Mme BAYART Marie-Françoise  
Mme BOULENGER Nadège donne procuration à M. DELRUE Jean-Michel

**Secrétaire de séance :** M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h00

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
« Assainissement – Demande de prolongation d'un an du contrat d'affermage » qui portera le n° 2024-32

### DÉLIBÉRATIONS 2024-28 : DEMANDE DE SUBVENTION DIVERS PROJETS

M. le Maire expose à l'assemblée les travaux / projets envisagés :

- Remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur en LEDs de la salle des fêtes
- Clôture du cimetière
- Mise en peinture de la façade de la mairie
- Construction d'un trottoir sur le côté et à l'arrière de la mairie
- Remplacement vaisselle de la salle des fêtes

Coût total : 43 927.38 € TTC – 36 606.15 € HT

Proposition de financement :

|             |         |             |
|-------------|---------|-------------|
| COMMUNE     | TVA 20% | 7321.23 €   |
|             | 60% HT  | 21 963.69 € |
| DEPARTEMENT | 40% HT  | 14 642.46 € |
|             | TOTAL   | 43 927.38 € |

M. FOUQUEMBERG précise que le trottoir, en plus de permettre un accès PMR, garanti une étanchéité pour éviter les infiltrations d'eau en bas des murs de la mairie.

M. LAPOSTOLLE indique qu'il aurait fallu attendre d'avoir plusieurs devis concernant la vaisselle de la salle des fêtes.

M. FOUQUEMBERG demande ce que la commune compte faire de la vaisselle qui va être remplacée.

M. le Maire lui répond qu'elle servira pour la petite salle.

M. LAPOSTOLLE demande quelle sorte de barrage sera installé au cimetière.

M. le Maire explique qu'il sera posé une plaque de béton de 50cm de haut avec un grillage dur au-dessus.

M. LAPOSTOLLE demande qui ouvrira et fermera le cimetière une fois la clôture installée.

Il est proposé de voir avec les employés communaux la semaine.

M. le Maire précise que le but est surtout d'éviter que tout le monde puisse rentrer dans le cimetière et que les camping-caristes ne puissent plus se servir en eau.

M. FOUQUEMBERG propose qu'une caméra supplémentaire soit installée au niveau du cimetière.

**Voté à l'unanimité.**

## **DÉLIBÉRATION N° 2024-29 : STATIONNEMENT RUE JEAN HENIN / RUE DU 11 NOVEMBRE**

Un problème de stationnement a été relevé à l'intersection entre la rue Jean Hénin et la rue du 11 novembre lors de la dernière réunion de conseil municipal.

Les véhicules stationnés empêchent la bonne visibilité au Stop.

La rue du 11 novembre étant une départementale, des renseignements ont été demandés auprès de M. COEUILTE du Conseil Départemental, qui a indiqué que la sécurité routière en agglomération étant une compétence communale, il appartient au Maire de prendre l'arrêté correspondant.

Il est donc proposé de peindre une ligne jaune continue et établir l'arrêté réglementant le stationnement associé.

M. LAPOSTOLLE explique alors que plusieurs véhicules stationnement devant chez son voisin et qu'étant adjoint au Maire il a reçu plusieurs appels d'administrés se plaignant du manque de visibilité au niveau du Stop.

Mme BARTHELEMY indique qu'il y a exactement le même problème à l'intersection entre la rue du bois et la rue du 8 mai.

M. LAPOSTOLLE propose de recenser tous les problèmes de stationnement et de visibilité sur la Commune et prendre un arrêté global.

Mme BARTHELEMY et M. LECONTE propose d'installer un miroir face au stop à l'intersection entre la rue du bois et la rue du 8 mai.

M. LAPOSTOLLE propose de mettre des avertissements et de verbaliser si les conditions fixées par arrêté ne sont pas respectées.

Mme BARTHELEMY précise que ça doit être pour tout le monde pareil.

**Voté à l'unanimité.**

## **DÉLIBÉRATIONS 2024-30 : CONVENTION MISSIONS TEMPORAIRES CDG 80**

Le Centre de Gestion de la Somme met en place un service de « mise à disposition de personnel ». Ce service propose aux collectivités de rechercher puis de mettre à disposition un personnel pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents, de les affecter à des missions temporaires (besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activité...) ou sur un poste momentanément vacant.

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

M. le Maire propose d'adhérer à ce service et il précise que la signature de la convention n'engage aucun frais, ceux-ci ne se déclenchent qu'à l'issue du recrutement d'un agent temporaire.

M. FOUQUEMBERG demande le coût des frais de gestion.

M. le Maire indique qu'ils sont de 8%.

Mme BARTHELEMY précise que le recrutement est difficile, notamment quand il doit être effectué en urgence.

**Voté à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATIONS 2024-31 : RECRUTEMENT D'UN APPRENTI

M. le Maire souhaite recruter un jeune en apprentissage pendant 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

En apprentissage, la commune a à charge :

- 55% du SMIC de 15 à 17 ans
- 67% du SMIC à partir de 18 ans
- Le coût de formation (5000€ dans ce cas précis)
- Les visites médicales
- Toute la gestion administrative (paie, arrêts maladie éventuels, congés etc...)

Cependant, la commune peut faire appel au GEIC, un groupement d'employeurs, intervenant auprès des collectivités locales dans le cadre de recrutement d'un apprenti.

Pour information, le GEIC :

- Prend en charge le coût total de la formation
- Prend en charge les visites médicales d'embauche et de reprises après arrêt de travail éventuel
- Seules les heures de présence en commune sont facturées
- Etablit le contrat de travail
- Se charge de la paie de l'apprenti
- Effectue toutes les démarches administratives.

Un devis du GEIC a été reçu par M. le Maire, qui prévoit un coût horaire pour la collectivité de 14.68€ TTC de septembre 2024 à juillet 2025 et 17.74€ TTC en août 2025.

M. LAPOSTOLLE indique que l'agent susceptible d'être maître d'apprentissage est un agent autonome, capable d'assurer ce rôle.

Mme BARTHELEMY indique qu'il faut que l'apprentissage soit de qualité si le but est d'embaucher le jeune par la suite.

M. LECONTE indique que l'agent est mature, qu'il connaît son travail et qu'il est tout à fait capable d'assurer ce rôle d'encadrement. Il précise également que le jeune ayant déjà effectué des périodes de stage en mairie est lui-même déjà autonome sur certaines tâches.

M. LAPOSTOLLE indique qu'il faut bien préciser au jeune qu'il n'y a aucune certitude d'embauche suite à son année d'apprentissage.

M. GUNS ajoute qu'il sera, par contre, difficile de recruter un agent qu'on ne connaît pas.

Mme BARTHELEMY demande s'il est nécessaire d'avoir 3 agents au service technique et demande combien de semaines le jeune sera présent pour la collectivité.

M. LECONTE répond qu'il faut profiter de la présence régulière du jeune pour remettre aux normes et effectuer certains travaux dans les différents bâtiments communaux.

M. FOUQUEMBERG demande que des contrôles soient effectués régulièrement afin de juger le travail fourni.

M. LECONTE propose la mise en place d'un planning avec des tâches à effectuer.

M. LAPOSTOLLE demande qu'il n'y ait pas de stagiaire aux mêmes périodes.

**Voté à l'unanimité.**

## DÉLIBÉRATIONS 2024-32 : ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE PROLONGATION D'UN AN DU CONTRAT D'AFFERMAGE

M. le Maire indique à l'assemblée que le contrat d'affermage pour la gestion de l'assainissement conclu avec VEOLIA arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Etant donné que la compétence assainissement doit être reprise par la Communauté de Communes des Villes Sœurs début 2025, il est alors proposé de demander la prolongation du contrat actuel, sous les mêmes conditions pendant 1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**Voté à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES :

- Réunion campeurs : M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il souhaite réunir les campeurs pour une réunion d'information le 28 septembre à 10h à la petite salle. Les points suivants seront à l'ordre du jour : renouvellement des contrats, impayés, conditions contrats 2025 etc...  
Mme BARTHELEMY demande ce qu'il en est des propositions pour la machine à laver.  
M. FOUQUEMBERG explique qu'il devrait recevoir des offres courant août et qu'une décision pourra être prise au prochain conseil municipal.
- Le logement du camping sera attribué à la gardienne du camping à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain (sans garage)
- La gardienne du camping souhaite installer, à ses frais, un brise-vue entre la maison et l'aire de camping-cars. L'accord est donné.
- L'inauguration de la mairie aura lieu le 13 septembre à 18h00.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'un frigo à été acheté cette semaine pour remplacer celui qui est tombé en panne à la salle des fêtes.
- La Mairie sera fermée pour congés du 12 août au 2 septembre inclus. Une permanence sera assurée par M. le Maire les mardis 20 et 27 matin.
- Il remercie les élus et les agents pour leur implication lors de la fête locale.

Sans autre question la séance est levée à 20h30.